

**DEPARTEMENT**  
OISE  
**ARRONDISSEMENT**  
SENLIS  
**CANTON**  
CREIL

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

**ARRETE DU PRESIDENT**  
**N°26 A SAJEG 11**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR  
DIDIER CARON HUITIEME VICE-PRESIDENT**

Le Président de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 qui confère au président d'un établissement public de coopération intercommunale le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'élection de Monsieur Didier CARON en qualité de 8<sup>ème</sup> vice-président lors du conseil communautaire du 9 avril 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature aux vice-présidents,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Délégation de fonction et de signature est consentie à Monsieur Didier CARON 8<sup>ème</sup> vice-président pour étudier, rapporter les affaires et signer les actes et correspondances concernant les bâtiments et travaux et notamment les sujets suivants :

- Suivi de l'ensemble des travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage ;
- Gestion patrimoniale, entretien et valorisation du patrimoine bâti dont les gymnases ;
- Travaux d'amélioration et d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- Travaux relatifs aux infrastructures de transports routiers - Gestion des voiries intercommunales.

**ARTICLE 2** : Délégation de représentation est également donnée à Monsieur Didier CARON, en l'absence du président, suivant l'ordre du tableau.

**ARTICLE 3** : Les délégations du présent arrêté prennent effet à compter de leur signature par le président de l'ACSO.


**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis, à Monsieur le Trésorier Principal de Senlis et à l'intéressé.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le 16 avril 2026



CREIL, le 16 avril 2026  
LE PRESIDENT,



Agglomération Creil Sud-Oise  
24, rue de la  
Villegentille  
CREIL  
★  
Omar YACOUB